Impôt sur les bénéfices excédentaires

Pourquoi ce projet?
Les effets de la pandémie de Coronavirus et de la guerre en Ukraine continuent de se faire sentir sur les marchés mondiaux. En raison de la spéculation boursière, des pénuries, des difficultés logistiques et des sanctions, les prix des matières premières ont entre-temps connu une hausse drastique tout en fluctuant à un niveau élevé. Conséquences pour des millions de personnes dans le monde : l'énergie et les denrées alimentaires deviennent massivement plus chères, voire inabordables. Pour les groupes suisses de matières premières comme Glencore, Trafigura, Cargill, Vitol et autres, les perturbations du marché se sont traduites par des bénéfices historiques de plusieurs milliards. La position centrale des négociants entre l'offre et la demande de matières premières, associée à leur réseau logistique mondial, à leurs possibilités de financement et à leur accès exclusif aux informations du marché, rend les négociants extrêmement rentables, particulièrement en temps de crise. Il est cynique de tirer profit de crises au cours desquelles des millions de personnes sont menacées de famine, glissent dans la pauvreté absolue et souffrent d'une insécurité aiguë d'approvisionnement alimentaire. Un impôt sur les bénéfices excédentaires peut contribuer à atténuer les conséquences sociales et économiques de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique et alimentaire de grande ampleur, notamment dans le Sud global. Il s'agit d'une mesure de redistribution des profits des groupes qui profitent le plus de ces crises vers ceux qui en souffrent le plus.

Quel est l'objectif?
Avant le début de la guerre, plus d'un tiers des recettes de l'État russe provenait des revenus du pétrole et du gaz. On estime qu'en 2021, entre 50 et 60 pour cent du pétrole russe et 75 pour cent du charbon russe étaient échangés via Genève, Zoug, Lugano et Zurich. Cela s'explique aussi par le fait que la Suisse a créé pendant des années les conditions "idéales" pour ces mêmes groupes grâce à sa politique bourgeoise de faible imposition. En tant que plaque tournante des sources d'énergie d'origine russes, la Suisse porte donc une responsabilité historique et politique dans cette guerre et a une dette envers l'Ukraine. Les coûts de la reconstruction ont été estimés à 750 milliards de francs fin 2022. Avec un impôt temporaire sur les bénéfices de guerre, la Suisse pourrait apporter une contribution importante à la répartition équitable des bénéfices de guerre. Ainsi, la Suisse assumerait enfin la responsabilité de son rôle de centre de négoce des matières premières fossiles en provenance de Russie et investirait les bénéfices de guerre exorbitants des groupes de matières premières dans la reconstruction sociale, écologique et démocratique de l'Ukraine.

Pourquoi le GSsA devrait-il s'occuper de ce projet?
Depuis trop longtemps, toute demande de responsabilisation des agissements des négociants suisses de matières premières est repoussée aux calendes grecques. Le commerce de transit d'énergies fossiles et de matières premières provenant d'Etats autoritaires comme l'Arabie saoudite, la Russie ou le Qatar permet de cofinancer des structures étatiques non démocratiques depuis la Suisse. Du point de vue de la politique de paix, il est essentiel de mettre un terme à ce financement pour deux raisons. Premièrement, il est dans l'intérêt de tous de ne pas soutenir des régimes non démocratiques, militarisés et violant les droits de l'homme. Deuxièmement, le commerce des matières premières fossiles, en particulier, alimente la crise climatique. Cela conduit à long terme à des conflits armés pour des ressources telles que l'eau, des sols sains, des denrées alimentaires, etc. Dans une perspective de politique de paix, de politique climatique et de politique étrangère, il est donc indispensable de thématiser le rôle des grands groupes internationaux ayant leur siège en Suisse. Un impôt sur les bénéfices excédentaires peut au moins veiller à ce que les bénéfices de guerre illégitimes soient utilisés pour des structures de promotion de la paix.

Quelles sont les exigences concrètes?
L'UE a récemment introduit un impôt sur les bénéfices excédentaires, dans le cadre duquel les bénéfices excédentaires des groupes gaziers, charbonniers ou pétroliers qui réalisent au moins 75% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction, la mine, ou le raffinage, sont imposés à un taux minimum de 33%. Les bénéfices issus du commerce de ces matières premières ou d'autres matières premières ne sont pas concernés.
La Confédération est invitée à introduire un impôt sur les bénéfices excédentaires.
L'excédent de bénéfice est déterminé sur la base d'une période de référence définie au cours des années précédentes.
Le taux d'imposition est d'au moins 33%.
Les entreprises concernées sont celles dont les bénéfices ont été considérablement multipliés par les bouleversements du marché dus à la guerre en Ukraine. Les secteurs de la production d'énergie et de matières premières, du commerce d'énergie et de matières premières, de la navigation en haute mer et de la production d'armement seraient particulièrement concernés, car ces bénéfices excédentaires ont été réalisés spécifiquement dans le contexte de la guerre en Ukraine.